2.2. Le sauvetage ou la mise en sécurité d'une personne par l'extérieur

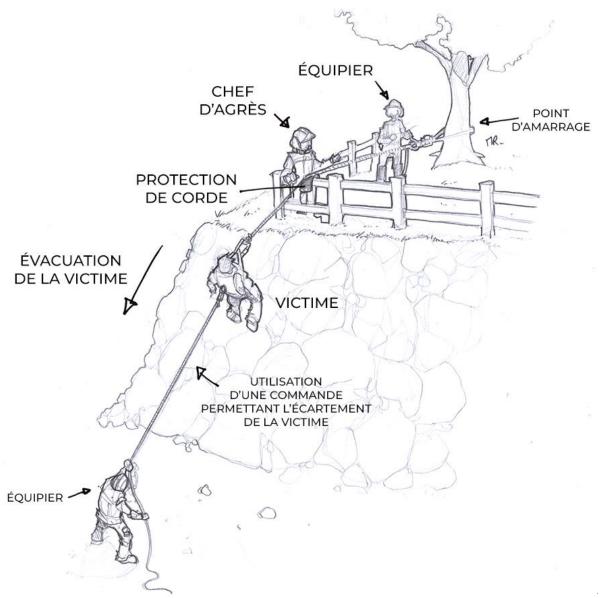


Schéma de principe de la descente d'une victime © Matthieu Robert

Dans la mesure où l'urgence de la situation rend impossible l'installation de tout amarrage, l'équipier sert de point fixe. L'équipier, muni du harnais équipé du descendeur est allongé, les jambes à 90 ° contre le mur. Il contrôle la descente.

Cette manœuvre spécifique est garante de rapidité. Dans ce cas, le chef d'agrès doit participer à la mise au vide de la victime.



La hauteur entre le frein de charge et le point d'appui sur le passage dans le vide doit obligatoirement être supérieur ou égale à 20 centimètres.

Le chef d'agrès désigne le personnel, indique le lieu de sauvetage et fixe les moyens d'accès.

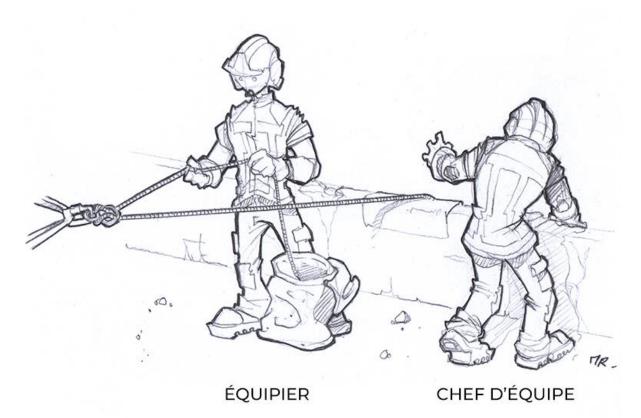




CHEF D'ÉQUIPE

ÉQUIPIER

Sauvetage par l'extérieur avec l'équipier en point fixe © Matthieu Robert



Sauvetage par l'extérieur avec un point fixe © Matthieu Robert

